

LA SANTÉ DES MONTRÉALAIS, C'EST AUSSI LEUR SANTÉ DENTAIRE

Monsieur le Maire,

Une grave crise de caries sévit sur l'Île de Montréal, où 50 à 70 % des enfants de prématernelle sont touchés. De plus, selon les résultats d'études réalisées au Québec, entre 1996 et 1999, la carie dentaire frappe 42 % des enfants de la maternelle, 56 % des élèves de deuxième année, 59 % des enfants de sixième année et 73 % des enfants du deuxième secondaire.

Au cours des vingt dernières années, la mise en place de programmes visant l'amélioration de la santé dentaire n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés et nous nous retrouvons aujourd'hui avec une situation de santé dentaire si grave qu'en juin dernier le directeur de la santé publique (DSP) de Montréal, le D^r Richard Lessard, vous faisait la recommandation formelle d'ajuster à la hausse le taux de fluor, déjà présent naturellement dans l'eau de Montréal, pour y régler la crise de carie.

Il est rare qu'un DSP fasse une recommandation formelle à la Ville de Montréal. Quand il le fait, la Ville intervient généralement rapidement. C'est normal, c'est la direction de santé publique qui possède l'expertise nécessaire pour juger de l'urgence d'une situation menaçante pour la santé publique. Dans le dossier de la santé dentaire des enfants montréalais vous avez décidé de ne pas agir et avez demandé au ministre de la Santé et des Services sociaux de vous forcer à le faire. Pourquoi ? Votre décision semble laisser croire qu'il faut du « courage politique » pour régler un problème de santé publique prioritaire?

Quel courage politique faut-il pour appliquer une « recommandation formelle » d'un DSP ? Faudra-t-il un consensus pour mettre en place des mesures de préventions exigées par le DSP en cas d'épidémie grave à Montréal. Comme citoyenne j'espère qu'en cas d'épidémie de grippe aviaire ou d'influenza, la Ville de Montréal n'exigera pas que le ministère de la Santé lui impose, par une loi, de procéder aux mesures nécessaires pour protéger la santé publique. Comme dentiste, je vous rappelle que la carie est une infection sérieuse et que si le DSP vous recommande formellement d'agir, vous devez le faire.

Vous affirmez qu'il n'y a pas de consensus scientifique sur cette question à Montréal... La DSP de Montréal, l'Institut national de santé publique, le ministère de la Santé du Québec, Santé Canada et l'Organisation mondiale de la santé, pour n'en nommer que quelques uns, ont analysé les milliers d'études sur le sujet et recommandent la fluoration. Des milliers de villes fluorent l'eau en Amérique du Nord. La Ville de Québec a récemment décidé d'étendre la fluoration à la totalité de son territoire. L'eau a été fluorée pendant cinquante ans dans l'ouest de Montréal. Partout où cela a été fait la carie a reculé de 40%. Toutes ces données ne constituent-elles pas une évidence scientifique suffisante à vos yeux, monsieur Tremblay ?

Les citoyens de Montréal ont déjà fait consensus sur cette question.

En octobre 2006, un sondage Omnibus Montréal de Léger Marketing révélait que 80% de la population est favorable à ce que Montréal fluore son eau. C'est 14% de plus qu'en octobre 2005. Un tel appui n'est-il pas le reflet d'un consensus ? Ce sondage indiquait aussi que « 83 %

des citoyens de la région de Montréal estiment qu'il est important que la Ville de Montréal applique la recommandation formelle du directeur de Santé publique concernant la fluoruration de l'eau à Montréal ».

Monsieur Tremblay, qui s'oppose à ce que la Ville respecte la recommandation formelle du DSP de Montréal ? Au cours des 15 derniers mois où la Coalition de Montréal pour des dents en santé a mené campagne, seuls quelques individus se sont prononcés publiquement contre cette mesure de santé publique. Qui sont ceux et celles qui ont tant d'influence qu'ils vous ont fait bloquer la reprise de la fluoruration à Dorval il y a quelques semaines, malgré l'avis unanime des citoyens, des politiciens, des médias, de la direction de santé publique, du ministère de la Santé, etc.

Demander à Québec de vous forcer à fluorer, alors que la loi de Santé publique indique clairement vos responsabilités en la matière et refuser d'appliquer une recommandation formelle du DSP constitue une négligence grave.

D^{re} Stephane Schwartz
Présidente de la Coalition de Montréal pour des dents en santé
Directrice de la clinique dentaire de
L'Hôpital de Montréal pour enfants